CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

sur le Règlement numéro 782
Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 3 010 000 $ pour la réalisation de divers projets municipaux

Je, soussigné,

Richard Labrecque — Nom (lettres moulées)

Greffier — Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 6703

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 681

Que le nombre de demandes faites est de : Zéro Ø

☑ Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

☐ Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 10 Novembre 2026

Signature

Greffier

Titre